

Une réunion d'information sur le fichier Base élèves se tiendra le mardi 19 mai à 18 heures à l'école maternelle La Fontaine – Tram Louis Blanc

Renseigner un fichier nominatif « en ligne » ne peut que poser de sérieuses interrogations du fait des interconnexions et autres croisements de fichiers qui se multiplient, sans que les personnes concernées en soient informées:

- de quel droit de regard, de rectification et d'opposition les parents peuvent-ils être assurés?
- quelles garanties ont-ils que le futur livret scolaire électronique et celui national sur le retard scolaire, tous deux en préparation, ne soient pas croisés avec Base élèves?
- quelles garanties donner à ceux qui s'inquiètent de l'utilisation de données confidentielles sur leur vie privée, sur les dispositifs d'aide dont leurs enfants ont pu avoir besoin dans leur parcours scolaire, sur des risques de piratage à des fins commerciales ou autres?

En réponse aux parents qui ont demandé en vertu des articles 6 et 39 de la loi "Informatique et libertés" de supprimer les informations concernant leur enfant de ce fichier, nous sommes au regret de vous informer que procéder à une radiation, outre le fait que cela expose le directeur ou la directrice à des sanctions financières et/ou disciplinaires, ne supprimera pas les renseignements déjà enregistrés dans le fichier central ni l'immatriculation attribuée à leur enfant (INE: Identifiant National Élèves) pour la totalité de leur scolarité primaire, secondaire et supérieure.

Des dépôts de plaintes ont eu lieu à Millau, Grenoble, Marseille et Montauban, soit environ 400 plaintes. D'autres sont prévus.

Défendons nos libertés !